

Le 18 février 2011

PAR COURRIEL

Groupe d'experts sur la recherche-développement
270, rue Albert, bureau 1200
Ottawa (Ontario) K1A 5G8
info@examenrd-rdreview.ca

Objet : Consultation sur le soutien fédéral à la recherche-développement

Mesdames,
Messieurs,

Comme suite votre invitation à participer à la consultation que vous menez actuellement au sujet du soutien fédéral à la recherche-développement, vous trouverez ci-dessous les réponses de notre association à sept des quinze questions contenues dans le document de consultation.

- 2. La figure 2 présentée en page 6 du document, le modèle d'innovation dans les entreprises, saisit-elle les principaux facteurs structurels et les facteurs d'innovation? Sinon, que manque-t-il?*

Nous croyons que le modèle gagnerait en qualité s'il incluait une boucle itérative qui montrerait que l'innovation contribue, en plus de ce qui est déjà inclus dans la figure, à l'amélioration des connaissances et des compétences, ainsi qu'à l'émergence de nouvelles idées. Le cycle ainsi formé devient un élément structurant de notre connaissance collective et, conséquemment, il génère de nouvelles innovations.

...2

4. *En ce qui a trait aux idées et aux connaissances, croyez-vous important que les entreprises canadiennes effectuent leur propre R-D et, le cas échéant, quels sont à votre avis les principaux facteurs qui ont limité les activités de R-D dans les entreprises au Canada?*

Nous souhaitons tout d'abord souligner que nous considérons comme fort important que le Groupe se réfère au *Manuel de Frascati* (2002, p. 64) pour ce qui concerne la définition du terme *entreprise* de sorte que celui-ci soit entendu de manière large et que l'examen du soutien concerne aussi des organisations telles que les associations, coopératives ou autres organismes relevant de l'économie sociale — souvent sans but lucratif et, par conséquent, sans grands moyens —, les petites et moyennes entreprises (PME), les commerces et les grandes entreprises. Ayant pris position en faveur d'une acception étendue du terme, trois éléments s'imposent selon nous : la reconnaissance de la fragilité et de la vulnérabilité de certaines de ces entreprises ou de certains de ces types d'entreprise; la nécessité de soutenir le regroupement des plus petites organisations, qui pourraient soit élaborer de concert des stratégies de formation et de transformation soit procéder à des travaux de recherche, d'innovation ou de transfert en unissant leurs ressources; la reconnaissance de l'apport incontestable que peuvent jouer les collèges, écoles gouvernementales et centres collégiaux de transfert de technologie, y compris en matière de pratiques sociales novatrices, dans la recherche-développement que ces entreprises ne peuvent elles-mêmes assumer. Or, pour que ces établissements du réseau collégial jouent pleinement le rôle de catalyseurs qui peut leur être dévolu, encore faut-il que le gouvernement les soutienne à ce titre, davantage qu'il ne le fait à l'heure actuelle.

5. *En ce qui a trait aux réseaux, aux collaborations et aux liens, quelles sont les principales entraves à la création de partenariats fructueux entre des entreprises et des universités, ou entre des entreprises et des collèges communautaires ou cégeps? Le système d'enseignement postsecondaire possède-t-il les capacités, les approches et les politiques nécessaires pour créer des partenariats efficaces avec l'entreprise?*

Le réseau de l'enseignement collégial québécois — avec ses 48 cégeps, 22 collèges privés, 12 instituts et 46 centres collégiaux de transfert de technologie, dont six centres spécialisés en matière de pratiques sociales novatrices — possède une capacité de recherche et d'innovation dont le haut niveau de qualité a déjà été démontré. Or, sur le plan financier, si ce réseau était soutenu davantage qu'il ne l'est à l'heure actuelle, il pourrait sans aucun doute contribuer à la vitalité de l'entreprise canadienne bien plus qu'il ne le fait à l'heure actuelle. En ce sens, qu'il nous soit

...3

permis de rappeler ici que la tâche d'enseignement, à l'ordre collégial, n'inclut pas les activités de recherche et que, dans cette perspective, l'ajout de ressources financières pourrait notamment permettre de libérer de l'enseignement des membres du corps professoral qui possède toutes les compétences nécessaires pour mener des activités de recherche mais dont la disponibilité pour ce faire reste, pour le moment, insuffisante. L'on comprendra aisément que cette situation constitue une entrave importante. En revanche, les ententes actuelles entre les établissements d'enseignement collégial et leur personnel enseignant permettent aux membres de ce dernier groupe de rendre des services professionnels, ce qui se révèle évidemment des plus utile pour l'établissement ou l'entretien de relations avec les entreprises. Nous croyons toutefois que l'on ne peut faire l'économie d'ajout de ressources pour l'engagement d'agentes et agents de liaison, dont les services seront complémentaires à ceux des chercheuses et chercheurs mêmes.

7. *En ce qui a trait au talent, le Canada produit-il un nombre suffisant de diplômés possédant les compétences nécessaires pour stimuler l'innovation au sein des entreprises et la croissance de la productivité? Sinon, quels changements faudrait-il apporter? Là où la demande de compétences supérieures est faible, quelles en sont les raisons et quels changements, le cas échéant, sont nécessaires?*

L'on ne peut que constater, avec regrets, que le nombre d'étudiantes et étudiants possédant un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou en voie d'obtenir un tel diplôme est insuffisant pour répondre aux besoins de main-d'œuvre spécialisée. Il importe par conséquent que les étudiantes et étudiants soient mis en contact avec les sciences et leurs applications dès leur entrée à l'ordre collégial. De plus, nous croyons qu'en les mettant rapidement à contribution dans la recherche de solutions, par exemple dans le cadre de stages ou de projets de recherche (dans ce dernier cas, à titre d'auxiliaires de recherche), cette contribution pourrait avoir un effet d'émulation. Par ailleurs, nous estimons qu'il serait fort intéressant de soutenir des projets de recherche en éducation qui auraient pour objectif de documenter la réussite non seulement scolaire mais également éducative dans les domaines liés à la formation de personnes possédant les compétences nécessaires pour stimuler l'innovation au sein des entreprises et la croissance de la productivité.

8. *Votre entreprise emploie-t-elle des étudiants actuellement inscrits dans des cégeps, des collèges communautaires, des collèges polytechniques et des universités; le cas échéant, comment s'y prend-elle? Quelles mesures le gouvernement pourrait-il mettre en place pour améliorer la capacité des entreprises de travailler avec les étudiants dans ces établissements et de les recruter une fois qu'ils auront obtenu leur diplôme?*

L'insertion dans les entreprises d'étudiantes et étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement collégial constitue une approche fructueuse. Dans cette perspective, les gouvernements, dont le gouvernement canadien, devraient envisager la mise en œuvre d'une forme de soutien financier, notamment par des mesures fiscales appropriées, visant à jumeler les organisations et les établissements du réseau collégial afin de permettre aux étudiantes et étudiants de contribuer à des initiatives de veille, de recherche ou d'innovation. Qui plus est, il serait possible de reconnaître les établissements d'enseignement collégial et les centres collégiaux de transfert de technologie comme autant d'organismes pouvant accueillir des stagiaires au même titre que les entreprises puisque ces organismes travaillent en liens étroits avec les milieux utilisateurs qui sont susceptibles d'embaucher ces stagiaires.

9. *De quels programmes fédéraux en appui à l'entreprise ou à la R-D commerciale au Canada avez-vous une expérience ou une connaissance directe? À votre avis, lesquels fonctionnent bien et pourquoi? De même, lesquels fonctionnent mal et pourquoi*

Notre connaissance du réseau collégial québécois nous permet d'affirmer que le programme d'Innovation dans les collèges et la communauté (ICC), administré par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé, représente un apport non négligeable au mince éventail des ressources réservées à la recherche collégiale, notamment parce que ce programme reconnaît la spécificité des établissements d'enseignement collégial. Toutefois, nous espérons vivement que certains des portefeuilles de projets subventionnés dans le cadre d'ICC portent sur des activités de recherche menées dans les domaines des sciences humaines et de la santé afin que ces dimensions aussi de l'entreprise canadienne soit prises en compte dans les travaux.

12. Comment le gouvernement du Canada pourrait-il innover et s'adapter davantage pour répondre aux nouveaux besoins ou aux nouvelles possibilités, et faire l'essai de différentes méthodes de prestation des services dans le cadre de ses programmes?

À notre avis, le gouvernement du Canada gagnerait à soutenir le réseau collégial afin que celui-ci puisse associer davantage qu'il est en mesure de le faire actuellement les étudiantes et étudiants à des entreprises de toutes natures, tel que nous l'avons déjà indiqué en réponse à la quatrième question posée dans le cadre de la présente consultation. Par ailleurs, dans la foulée des recommandations contenues dans le mémoire qui vous a été transmis par l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) et tel que le soutient également la Fédération des cégeps dans son mémoire, nous entrevoyons d'un très bon œil l'instauration d'un programme de chefs de file de la recherche collégiale.

Au terme du présent exercice, qu'il nous soit permis de souligner un fait qui a réjoui le conseil d'administration de l'ARC lorsqu'il a pris connaissance de la composition de votre groupe : la présence de madame Nobina Robinson, présidente-directrice générale de Polytechnics Canada, au sein du Groupe d'experts sur la recherche-développement puisque madame Robinson provient d'un organisme qui connaît la singularité de la recherche collégiale. Une telle présence rejoint partiellement l'une des demandes que notre association répète aussi souvent qu'elle en a l'occasion, soit que des personnes issues du réseau collégial siège au sein de toutes les instances ayant à se prononcer en matière de recherche. À ce sujet ainsi qu'au sujet des réponses ci-dessus ou de la recherche collégiale québécoise, nous nous tenons à votre entière disposition.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations,

Le président,

La directrice générale,



Luc Desautels
LD/LL/adl

Lynn Lapostolle